



## LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STANSTEAD

778, chemin Sheldon (Fitch Bay)  
Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4  
Tél.: (819)-876-2948  
Télec.: (819)-876-7007  
info@cantonstanstead.ca  
www.cantonstanstead.ca

### EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité Canton de Stanstead tenue le **septième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt-quatre**, à la salle du Conseil située au 778, chemin Sheldon, tous formant quorum sous la présidence de madame constance Ramacieri, mairesse suppléante et à laquelle est présente la conseillère suivante : Madame Johanne Fradette ainsi que les conseillers suivants : Messieurs Brian Wharry, Andrew Phaneuf, William Marsden et Paul-Conrad Carignan.

---

#### Résolution 24-10-831

#### Navigation sur la baie de Fitch

##### ATTENDU

- Que les problèmes de la santé et de la vulnérabilité de la baie Fitch Nord-Est sont connus depuis plus de 20 ans et ont été documentés par plusieurs études réalisées par des acteurs environnementaux régionaux et appuyées par de nombreuses études scientifiques
- Que la faible profondeur de la baie Fitch soit d'une moyenne de 3,2 m, est un facteur inchangeable, qui fait en sorte que les vagues causées par la navigation ont un fort potentiel de remise en suspension des sédiments du fond
- Que durant la période estivale, les activités des embarcations motorisées génèrent une occurrence de vagues de tailles exceptionnelles qui sont répétées, multiples, soutenues et généralisées sur une base régulière sur à peu près la moitié de la superficie de la baie, occasionnant une pression indue sur la remise en suspend des sédiments, remettant en circulation les nutriments, dont le phosphore, créant les conditions propices à l'éclosion de cyanobactéries

##### ATTENDU

Les effets documentés par plusieurs études scientifiques de la navigation de plaisance sur :

- L'érosion des berges, la remise en suspend des sédiments, l'augmentation de la turbidité, de la température de l'eau, causant des changements aux caractéristiques physico-chimique de la colonne d'eau
- « *L'action des vagues et la turbulence comme conséquences de la navigation en eaux peu profondes des lacs produisent des évidentes remises en suspension de sédiments et le relargage de nutriments et polluants dans la colonne d'eau ayant un impact sur la qualité de l'eau* » (Extrait : Raymond, S. et Galvez, R. Étude environnementale sur la qualité des sédiments du Lac Noir et les impacts de la navigation de bateaux à moteurs, janvier 2017, Université Laval)

##### ATTENDU

- La mobilisation et l'intervention soutenues depuis plusieurs années de nombreux acteurs et intervenants du milieu engagés dans la protection de l'environnement de la baie Fitch
- Que la municipalité participe et finance la mise en place des mesures pour compenser son incapacité à réglementer la navigation de plaisance, qui est de juridiction fédérale, notamment par des actions de sensibilisation, des sorties média, l'affichage et le financement de la patrouille nautique



## LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STANSTEAD

778, chemin Sheldon (Fitch Bay)  
Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4  
Tél.: (819)-876-2948  
Télec.: (819)-876-7007  
info@cantonstanstead.ca  
www.cantonstanstead.ca

### EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

- Que les efforts incitatifs déployés depuis ces nombreuses d'années ne suffisent pas à renverser les tendances et doivent être appuyés par une réglementation qui indique des balises claires sur les types d'activités nautiques permises et des limites précises sur la vitesse.

### ATTENDU

- Les risques sérieux à la santé encourus par les riverains et les plaisanciers qui sont en contact avec l'eau lors des éclosions de cyanobactéries : baignade, activités nautiques, pêche ou qui puisent l'eau dans la baie pour usage domestique.
- Les multiples et sérieux risques à la santé humaine des contacts avec les cyanobactéries sont reconnus et documentés par les gouvernements du Canada et du Québec

À savoir :

- Les cyanobactéries et leurs toxines peuvent avoir des effets nocifs sur la santé.

L'exposition à une fleur d'eau peut causer :

- une irritation de la peau, des yeux, du nez et de la gorge
- des maux d'estomac, de la diarrhée ou des vomissements ou des maux de tête, une faiblesse musculaire et de la fièvre ou des maladies graves pouvant entraîner la mort, telles que :
  - des lésions hépatiques ou rénales
  - une paralysie des muscles squelettiques et respiratoires
- Qu'en plus de la population riveraine et plusieurs résidents du Canton de Stanstead, la baie Fitch accueille environ 1 000 touristes, visiteurs et pêcheurs par année, non conscients des risques associés aux contacts avec les cyanobactéries

### CONSIDÉRANT

Le désir de la municipalité de protéger la population et l'environnement et d'agir en fonction l'intérêt public dans la baie de Fitch;

***Il est proposé par William Marsden***

***Appuyé par Johanne Fradette***

***Il est résolu***

Que la municipalité du Canton de Stanstead :

- Appuie les démarches entreprises par l'administration auprès de Transports Canada en vue d'obtenir des restrictions réglementaires dans le cadre du **Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB)**, sur toute la surface de la baie Fitch Nord-Est située aux coordonnées 45°06'00.0"N, 072°11'00.0"O, jusqu'à la Passe,



## LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE STANSTEAD

778, chemin Sheldon (Fitch Bay)  
Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4  
Tél.: (819)-876-2948  
Télec.: (819)-876-7007  
info@cantonstanstead.ca  
www.cantonstanstead.ca

### EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

quant à :

- l'annexe 6 - Appliquer une restriction de 10 Km/h à toute la surface de la baie Fitch
  - l'annexe 7 - Interdire en tout temps de tirer une personne sur tout équipement sportif ou récréatif (Wake boat)
  - l'annexe 7,1 - Interdire en tout temps de permettre à une personne de surfer sur le sillage d'un bâtiment (Wake surf)
- Mandate M. Matthieu Simoneau, directeur général de la municipalité à déposer à Transport Canada un rapport complet sur ;
    - les enjeux relatifs à l'intérêt public, à la santé humaine et environnementale de la baie Fitch Nord-Est
    - l'analyse de solutions alternatives
    - l'analyse des coûts en fonction des avantages
    - les consultations publiques et les recommandations relatives à la demande
    - toutes représentations soumises par des citoyens du Canton en opposition, en complément ou en appui à la demande
    - tous autres documents pertinents relatifs à la demande.
  - Assure d'appliquer le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) par les agents de l'autorité
  - S'engage à informer les utilisateurs du plan d'eau par la création, l'installation et l'entretien de la signalisation requise, et ce, à ses frais.

ADOPTÉE

---

Je, soussigné Matthieu Simoneau, directeur général de la municipalité du Canton de Stanstead, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est véridique.

Matthieu Simoneau  
Directeur général

*La présente résolution est sujette à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine assemblée régulière.*